

## SECTION FO DGFIP POLYNESIE FRANCAISE



### Déclaration Liminaire de la CAPL n°1 du 12 novembre 2013

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur la proposition d'inscription pour la liste d'aptitude des agents de Catégorie B à l'emploi d'inspecteur des finances publiques.

Aucune potentialité n'est offerte au titre de l'année 2014, comme pour l'année dernière, soit 0 potentialité sur 2 années consécutives.

FO DGFIP Polynésie rappelle les termes de ses lettres des 30 septembre et 7 octobre restées comme à l'accoutumée sans réponses à ce jour.

FO DGFIP dénonce encore une fois l'attitude de la direction générale de ne pas mettre en application les circulaires du 23 juillet 2010 relatives à la mise en œuvre des mesures transversales retenues par le Conseil interministériel de l'outre-mer pour favoriser l'émergence d'une fonction plus représentative du bassin de vie qu'elle administre.

FO DGFIP Polynésie dénonce les mesures d'affectation en métropole des agents promus à venir sur cette liste et ceux par concours externe ou interne. En effet, le maintien sur place des agents ayant leurs intérêts moraux et matériels (CIMM) n'est plus possible.

FO DGFIP Polynésie rappelle en outre que ces agents devront partir sans assurance de retour avec une perte de rémunération et des frais de double résidence sans aucune compensation financière. Ces mesures constitueront un empêchement à la participation aux diverses promotions (listes d'aptitude ou concours) des agents résidents de Polynésie française et constitue un frein à leur progression dans la carrière.

FO DGFIP Polynésie propose la transformation d'emplois nécessaires de B en A par les promotions adéquates afin de ramener un taux d'encadrement au même niveau que la métropole.

FO DGFIP Polynésie demande la création d'un corps CEAPF A et la mise en place des concours CEAPF A interne et externe.

Pour toutes ses raisons, FO DGFIP Polynésie, demande un réel dialogue social au sein du réseau local.

